

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Produit de désinfection

Utilisation prévue : Dentosept® Clean sert au maintien de la qualité de l'eau de traitement et à la désinfection des conduites d'eau de traitement dans des postes de traitement dentaire de Dentsply Sirona.

Utilisations déconseillées : Aucune en cas d'utilisation conforme.

Remarque : Le produit est destiné à des utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Sirona Dental Systems GmbH

Fabrikstr. 31  
D-64625 Bensheim  
Téléphone : +49 6251 16-1670  
E-mail : contact@sirona.com  
Site Web : www.sirona.com

Fabricant : ALPRO MEDICAL GMBH  
Mooswiesenstraße 9  
D-78112 St. Georgen

Adresse e-mail du spécialiste chargé de la fiche de données de sécurité : doku@alpro-medical.de

#### 1.4. N° d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence de la société : +49 7725 9392-0 (ALPRO MEDICAL GMBH)  
Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30 (UTC+1) ;  
uniquement pour des informations de nature chimique et  
sur les dispositions légales relatives aux matières  
dangereuses

Centre antipoison : +49 761 19240  
Vergiftungs-Informations-Zentrale (Centrale d'information  
en cas d'empoisonnement), Freiburg (24 h sur 24 / 7 jours sur  
7)

### SECTION 2 : Risques potentiels

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger : -

Mot-clé : -

Composants dangereux

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

déterminants pour l'étiquetage : -

Phrases H : -

Phrases EUH : EUH210      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases P : -

### 2.3. Dangers divers

Les substances dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB selon le règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

Pas d'autres dangers connus.

## SECTION 3 : Composition chimique / indications relatives aux composants

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange effectué à partir des substances mentionnées ci-après et avec des additifs non dangereux, en solution aqueuse.

#### Composants dangereux entrant dans la composition

Désignation chimique	Numéros d'identification	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Poids en %
Solution de peroxyde d'hydrogène à ... %	N° CAS : 7722-84-1 N° CE : 231-765-0 N° Index : 008-003-00-9 N° d'enregistrement REACH : 01-2119485845-22-XXXX	Ox. Liq. 1 ; H271 Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Corr. 1A ; H314 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412  <i>Limites de concentration spécifiques :</i> <i>Ox. Liq. 1 ; H271 : C ≥ 70 %</i> <i>Skin Corr. 1A ; H314 : C ≥ 70 %</i> <i>STOT SE 3 ; H335 : C ≥ 35 %</i> <i>Aquatic Chronic 3 ; H412 : C ≥ 63 %</i>  <i>(pour les autres limites de concentration spécifiques : voir ECHA - &gt; Substances enregistrées)</i>	≥ 1 - < 2,5

Pour le libellé des classes de danger et des phrases H : voir la section 16.1.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales : Les secouristes devront veiller à leur propre protection.

Après inhalation : Inspirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact cutané : Laver la peau par précaution avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de réactions cutanées.

Après contact avec les yeux : Laver les yeux plusieurs minutes à l'eau courante en écartant les paupières. Retirer si possible les éventuelles lentilles de contact.

Après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Néant.

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations disponibles.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inadaptés : Jet d'eau concentré

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : néant

### 5.3. Indications pour la lutte anti-incendie

Équipement de protection particulier : Pas nécessaire

Autres informations : Refroidir les récipients menacés avec un jet d'eau pulvérisée.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Voir section 8.2.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produit répandu ou renversé.

#### Forces d'intervention

Utiliser un équipement de protection individuel. Voir section 8.2.

### 6.2. Mesures pour la protection de l'environnement

Pas nécessaires

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement du produit et de nettoyage

#### Confinement

Pas nécessaires

#### Nettoyage

Pour de faibles quantités, essuyer avec un matériel absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Pour des quantités importantes, ramasser avec un produit absorbant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure de bois).

#### Autres indications

Des méthodes de confinement et de nettoyage inadaptées ne sont pas connues.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation sans danger, voir section 7.1.

Informations concernant l'équipement de protection, voir section 8.2.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Mesures de protection pour une manipulation sans danger

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### Mesures de protection

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

### Indications relatives à l'hygiène générale sur le poste de travail

Ne pas manger, boire ou fumer lors du travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Maintenir le produit à l'écart des aliments et des boissons.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, en tenant compte des incompatibilités

Exigences imposées aux locaux et aux récipients de stockage : Conserver exclusivement dans le conditionnement d'origine.

Indications de stockage intermédiaire : Pas nécessaires

Autres indications relatives aux conditions de stockage : Température de stockage recommandée : 5 °C - 50 °C.

Classification de stockage ([DE] TRGS 510) : LGK 12 Liquides ininflammables n'entrant dans aucune des LGK précitées

### 7.3. Applications finales spécifiques

Hormis les utilisations citées dans la section 1.2, aucune autre application finale spécifique n'est prévue.

#### Lignes directrices sectorielles spécifiques

[DE] TRGS 525 - Gefahrstoffe in Einrichtungen der medizinischen Versorgung (Substances dangereuses dans des environnements de soins médicaux) (Section 7, activités avec des produits de désinfection) ; édition : septembre 2014 ; Source : GMBI 2014, p. 1294-1307 du 13/10/2014 [n° 63] ; www.baua.de

[DE] Règle DGUV 107-002 (anciennement BGR 206) - Desinfektionsarbeiten im Gesundheitsdienst (travaux de désinfection dans les services de santé) Édition : juillet 1999 ; source : www.dguv.de/publikationen

## SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection personnels

### 8.1. Paramètres à surveiller

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Pays	Valeurs limites				Bases légales	Remarques
	Longue durée (8 heures)		Courte durée (15 minutes)			
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>		
Solution d'eau oxygénée ... % (n° CAS : 7722-84-1)						
Allemagne	0,5	0,71	0,5	0,71	DFG	
UE						pas de valeur limite définie
Autriche	1	1,4	2	2,8	GKV 2011	
Suisse	1	1,4	2	2,8	VUV ; SUVA	SS <sub>c</sub>

#### Abréviations utilisés, symboles, chiffres et explications dans la colonne "Remarques"

SS<sub>c</sub> Aucun risque d'atteinte foetale en cas de respect de la valeur MAK.

#### Valeurs limites biologiques

Ne contient pas de substances en quantités dépassant les limites de concentration pour lesquelles une valeur limite biologique est définie.

#### Indications relatives aux procédures de surveillance

# Fiches de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

DIN EN 482:2012-06 ; Titre : Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques ;  
version allemande de EN 482:2012

DIN EN 689:1995-04 ; Titre : Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage ; version allemande de EN 689:1995

DIN EN 14042:2003-07 ; Titre : Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques ;  
version allemande de EN 14042:2003

## 8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures de protection techniques et organisationnelles

Aucune mesure de protection spéciale nécessaire.

### Équipement de protection individuel

Protection pour les yeux/le visage : Le port de lunettes de protection avec protection latérale selon EN 166 est recommandé

Protection cutanée :

Protection des mains : Le port de gants protecteurs selon EN 374 est recommandé

#### Protection contre les projections :

Gants jetables en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,11 mm)

#### Contact permanent (> 480 min.) :

Gants de protection en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,40 mm)

Autres mesures de protection cutanée : Pas nécessaires en cas d'utilisation conforme.

Protection respiratoire : Pas nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Dangers thermiques : Aucune mesure de protection spéciale nécessaire.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Pas nécessaires

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide clair, incolore	
Odeur :	caractéristique	
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles	
pH (non dilué) :	4,5 – 5,0	(20 °C)
Point de fusion/Point de congélation :	Pas de données disponibles	
Point d'ébullition et plage d'ébullition :	Pas de données disponibles	
Point d'inflammation :	Non applicable	
Vitesse d'évaporation :	Pas de données disponibles	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :	Non applicable	

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

Limite supérieure d'explosivité :	Non applicable	
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles	(... °C)
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles	
Densité relative :	0,99 – 1,01	(20 °C)
Solubilité dans l'eau :	Intégralement soluble	
Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Non applicable	
Température d'auto-inflammation :	Non applicable	
Température de décomposition :	Pas de données disponibles	
Viscosité :	Pas de données disponibles	
Propriétés explosives :	Néant	
Propriétés oxydantes :	Néant	

### 9.2. Autres indications

Indice de réfraction nD :	1,3332-1,3355	(20 °C)
Conductivité électrique (non dilué) :	50 - 100 µS/cm	(20 °C)

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses en cas de manipulation et d'entreposage conformes.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de manipulation et d'entreposage conformes.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant.

### 10.4. Conditions à éviter

Néant.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Néant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas dans le cadre de l'utilisation prévue.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit

Toxicité orale aiguë :	Estimation de la toxicité aiguë ATE <sub>mix</sub> > 2 000 mg/kg => pas de classification
Toxicité cutanée aiguë :	Estimation de la toxicité aiguë ATE <sub>mix</sub> > 2 000 mg/kg => pas de classification
Toxicité aiguë par inhalation :	Estimation de la toxicité aiguë ATE <sub>mix</sub> > 20 mg/kg

## Fiches de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

=> pas de classification

### Composants

#### Solution d'eau oxygénée ... % (n° CAS : 7722-84-1) :

Toxicité orale aiguë : LD<sub>50</sub> : 1 193-1 270 mg/kg (C = 35 %) ; espèce : rat ; méthode : EPA

Toxicité cutanée aiguë : LD<sub>50</sub> : > 2 000 mg/kg (C = 35 %) ; espèce : lapin ; méthode : EPA  
américaine

Toxicité aiguë par inhalation : LC<sub>50</sub> : 0,17 mg/l / 4 h (C = 50 %) ; espèce : rat ; méthode : EPA  
américaine

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### **Corrosion/irritation cutanée**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Cancérogénicité**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Composants

Solution d'eau oxygénée C ≥ 35 % (n° CAS : 7722-84-1) :

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Danger par aspiration**

Produit

Pas de données disponibles.

## **SECTION 12 : Informations concernant l'environnement**

### **12.1. Toxicité**

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité :

Le produit est biodégradable selon les critères de l'OCDE. Cette déclaration découle des propriétés des composants.

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les substances dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB selon le règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Informations concernant l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit

Les restes de produit doivent être éliminés en tant que déchet non dangereux dans le respect de la directive sur les déchets 2008/98/CE ainsi que des prescriptions nationales et régionales. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Code de déchet / Désignation de déchet selon EAK / AVV

Résidus de produit : 16 10 02 Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01

#### Élimination de l'emballage

Code de déchet / Désignation de déchet selon EAK / AVV

Emballages contaminés : 15 01 02 Emballages en matière plastique

Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale et peuvent ensuite faire l'objet d'un recyclage.

[DE] En Allemagne, les emballages de vente sont recyclés via DSD (Duales System Deutschland).

## SECTION 14 : Informations concernant le transport

### 14.0. Classification de transport

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens des prescriptions relatives au transport routier (ADR), ferroviaire (RID), par voies navigables intérieures (ADN), maritime (code IMDG) ou aérien (ICAO-TI/IATA-DGR).

### 14.1. N° UN

-

### 14.2. Désignation d'expédition ONU conforme

-

### 14.3. Classes de danger pour le transport

-

### 14.4. Groupe d'emballage

-

**Fiches de données de sécurité**  
selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

## Fiches de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### 14.5. Risques environnementaux

-

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

-

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

-

### 14.8. Informations supplémentaires

-

## SECTION 15 : Dispositions légales

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions UE

RÈGLEMENT (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

RÈGLEMENT (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

non applicable

RÈGLEMENT (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

non applicable

DIRECTIVE 2012/18/UE (directive Seveso III) relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, destinée à modifier puis à remplacer la directive 96/82/CE

non applicable

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

non applicable

REACH - Répertoire de substances soumises à autorisation (annexe XIV)

non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (annexe XVII)

non applicable

DIRECTIVE 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

non applicable

DIRECTIVE 92/85/CEE concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

non applicable

#### Prescriptions nationales (Allemagne)

Disposition administrative relative aux substances dangereuses pour les eaux (VwVwS)

# Fiches de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

non dangereux pour l'eau ; classification selon l'annexe 4, n° 3, sur la base des composants.

Jugendarbeitsschutzgesetz (JArbSchG) (Loi allemande sur le travail des jeunes)

non applicable

Verordnung zum Schutze der Mütter am Arbeitsplatz (MuSchArbV) (Ordonnance sur la protection des mères au travail)

non applicable

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

## SECTION 16 : Autres indications

### 16.1. Libellé des classes de danger et phrases H

#### Classes de danger

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Dangereux à long terme pour le milieu aquatique
Ox. Liq.	Liquides oxydants
Skin Corr.	Effet corrosif pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

#### Phrases H (indications de danger)

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par voie de <u>n</u> avigation intérieure
ADR	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par <u>r</u> oute
AVV	<u>A</u> bfall <u>v</u> erzeichnis- <u>V</u> erordnung (Ordonnance allemande relative à la classification des déchets)
BGR	<u>B</u> erufsgenossenschaftliche <u>R</u> egeln (Règles professionnelles)
CAS	<u>C</u> hemical <u>A</u> bstracts <u>S</u> ervice
CLP	Regulation on <u>C</u> lassification, <u>L</u> abelling and <u>P</u> ackaging of Substances and Mixtures (Réglementation relative à la classification, à l'identification et à l'emballage de substances et de mélanges)
[DE]	Dispositions nationales allemandes
DFG	<u>D</u> eutsche <u>F</u> orschungsgemeinschaft (Agence nationale allemande pour la recherche)
DGUV	<u>D</u> eutsche <u>G</u> esetzliche <u>U</u> nfall <u>v</u> ersicherung (Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles)
DIN	<u>D</u> eutsches <u>I</u> nstitut für <u>N</u> ormung e.V. (Institut de normalisation allemand)
EAK	<u>E</u> uropäischer <u>A</u> bfallarten <u>k</u> atalog (Catalogue allemand des types de déchets)
CE	<u>C</u> ommunauté <u>E</u> uropéenne
EN	<u>E</u> uropäische <u>N</u> orm (Norme européenne)
UE	<u>U</u> nion <u>E</u> uropéenne
CEE	<u>C</u> ommunauté <u>E</u> conomique <u>E</u> uropéenne
GHS	<u>G</u> lobally <u>H</u> armonized <u>S</u> ystem of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
GKV	Grenzwerteverordnung [Autriche] (Ordonnance relative aux valeurs limites)
GMBI	<u>G</u> emeinsames <u>M</u> inisterial <u>bl</u> att (Journal ministériel harmonisé)

# Fiches de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

IATA-DGR	International <u>A</u> ir <u>T</u> ransport <u>A</u> ssociation - <u>D</u> angerous <u>G</u> oods <u>R</u> egulations (Association du transport aérien international - Réglementation sur les marchandises dangereuses)
IBC-Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk (Prescription internationale relative à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)
ICAO-TI	Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air (Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International <u>M</u> aritime Code for <u>D</u> angerous <u>G</u> oods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale médiane
LGK	<u>L</u> ager <u>k</u> lasse (Classe de stockage)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)
OECD	<u>O</u> rganization for <u>E</u> conomic <u>C</u> oopération and <u>D</u> evelopment (Organisation de coopération et de développement économiques)
PBT	<u>P</u> ersistent, <u>b</u> ioaccumulative and <u>t</u> oxic (persistant, bioaccumulatif et toxique)
ppm	<u>P</u> arts <u>p</u> er <u>m</u> illion (partie par million)
REACH	<u>R</u> egistration, <u>E</u> valuation, <u>A</u> uthorisation and <u>R</u> estriction of <u>C</u> hemicals (Directive relative à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
RID	<u>R</u> èglement concernant le transport <u>I</u> nternational ferroviaire de marchandises <u>D</u> angereuses
SUVA	<u>S</u> chweizerische <u>U</u> nfall <u>v</u> ersicherung <u>s</u> anstalt (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents)
TRGS	<u>T</u> echnische <u>R</u> egeln für <u>G</u> efahr <u>s</u> toffe (Règles techniques pour les substances dangereuses)
UN	<u>U</u> nited <u>N</u> ations (Nations Unies)
UTC	Anglais : Coordinated Universal Time, français : Temps Universel Coordonné
vPvB	<u>V</u> ery <u>p</u> ersistent and <u>v</u> ery <u>b</u> ioaccumulative (Très fortement persistant et bioaccumulable)
VUV	<u>V</u> erordnung über die <u>U</u> nfall <u>v</u> erhütung [Suisse] (Ordonnance sur la prévention des accidents)
WGK	<u>W</u> assergefährdungs <u>k</u> lasse (Classe de toxicité aquatique)

### 16.3. Données bibliographiques et sources de données importantes

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA) – Leitlinien zur Erstellung von Sicherheitsdatenblättern (Agence européenne des produits chimiques - Guide de l'élaboration des fiches des données de sécurité), version 2.2 (décembre 2014) ; [http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds\\_de.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds_de.pdf)
- GISBAU (Gefahrstoff-Informationssystem der BG BAU) – Lehrgang „Sicherheitsdatenblatt“ (Système d'information sur les substances dangereuses de BG BAU - Formation "Fiches de données de sécurité") ; <http://www.bgbau.de/gisbau/SDB/lehrgang/lehrgang.htm>
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP)
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA) – Règles relatives à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges telles que prévues dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (10/2014) ; [http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp\\_labelling\\_de.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_de.pdf)
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA), Substances enregistrées ; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA), C&L inventaire des classifications et des étiquetages ; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA) (Institut pour la sécurité et la santé au travail des services d'assurance maladie allemands) : banque de données des substances GESTIS et valeurs limites internationales GESTIS ; <http://www.dguv.de/dguv/ifa/index.jsp>
- Umweltbundesamt (Office fédéral de l'environnement), spécialité IV 2.4 : Dokumentations- und Auskunftstelle wassergefährdende Stoffe RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau) ; <http://webrigoletto.uba.de/rigoletto>

## **Fiches de données de sécurité** selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### **16.4. Indications relatives à la formation**

Il convient de veiller à la mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

## **Fiches de données de sécurité**

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

Rédaction/Révision le : 20/05/2021

Date d'impression : 20.05.2021

Version : 1.1

Remplace la version : 1.0

### **16.5. Indications relatives aux modifications**

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées par un trait dans la marge gauche de la ligne.

---

Les indications de la fiche technique de sécurité s'appliquent exclusivement au produit décrit, dans le cadre de son utilisation conforme. Les indications correspondent à l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. Elles servent notamment à décrire notre produit sous l'angle des dangers qu'il présente et des précautions à prendre. Elles ne garantissent nullement les propriétés du produit.

---